

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
fasken.com

Le 21 novembre 2019  
N° de dossier : 115805.00191/20273

**Jean-Philippe Therriault**  
Direct +1 514 397 5103  
jtherriault@fasken.com

## **PAR SDÉ/PAR MESSENGER**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable  
Dossier : R-4008-2017**

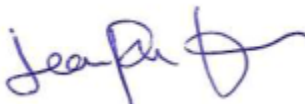
Chère Consœur,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« **FCEI** ») a pris bonne connaissance de votre lettre du 20 novembre 2019 ainsi que de la demande prioritaire d'Énergir visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de gaz naturel renouvelable du 18 novembre 2019 (la « **Demande** »).

Compte tenu de la décision D-2019-125, du 10 octobre 2019 et compte tenu de l'absence de demande de révision à l'égard des conclusions de cette décision par Énergir, la FCEI est d'avis que la Régie ne devrait pas lever la suspension de l'analyse des caractéristiques de contrat d'acquisition de GNR visées par cette Demande.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Chère Consœur, nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Jean-Philippe Therriault  
JT/dd

